

AR Prefecture

016-200054047-20240212-2024_12_02_19-DE
Reçu le 11/03/2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater la dépense d'investissement selon le détail ci-dessous :

section	opération	imputation	montant	travaux d'office
investissement	OPFI	45411	90 120 €	Destruction de l'immeuble situé 6 rue du Vieux Château

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus



Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 20 février 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens